

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session ordinaire le 2 avril 2019 à Douala (République du Cameroun) sous la présidence de Monsieur **Lucas ABAGA NCHAMA**, Ministre des Finances, de l'Economie et de la Planification de la République de Guinée Equatoriale, Président en exercice du Comité Ministériel de l'Union.

Après avoir adopté le procès-verbal de sa session ordinaire tenue le 21 décembre 2018, le Comité Ministériel a examiné la conjoncture économique et financière des Etats membres de la CEMAC en 2018 et les perspectives pour l'année 2019. Il en ressort globalement que les perspectives macroéconomiques de la sous-région pour 2019 tablent sur (i), une croissance économique qui devrait se hisser à 3,2 %, contre 1,7 % en 2018, (ii) un taux d'inflation qui se situerait à 2,2 % en moyenne annuelle, (iii) un excédent du solde budgétaire qui ressortirait à 0,9 % du PIB, contre -0,7 % du PIB en 2018, (iv) un déficit du compte courant qui se creuserait davantage et représenterait 5,0 % du PIB contre 1,6 % du PIB en 2018, enfin, (v) une expansion de la masse monétaire à +3,8 %, pour un taux de couverture extérieure de la monnaie qui se situerait à 65,7 %.

Les activités économiques seraient plus dynamiques en 2019, en rapport avec le regain de vigueur du secteur non pétrolier et dans une moindre mesure du secteur pétrolier, malgré l'existence de vulnérabilités affectant la sous-région tant sur le plan sécuritaire que macroéconomique.

Examinant les comptes de la Banque au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018, le Comité Ministériel a validé lesdits comptes et décidé de l'affectation des résultats en conformité avec les Statuts de l'Institut d'Emission.

Statuant sur les méthodes de calcul de la circulation fiduciaire des Etats de la CEMAC, le Comité Ministériel a décidé de la suppression du tri des billets BEAC par Etat. Il a engagé le Gouvernement de la Banque à entreprendre les travaux nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle méthodologie de détermination de la circulation fiduciaire des Etats de la CEMAC, dans les conditions préservant la fiabilité des statistiques au niveau de la balance des paiements.

Abordant la problématique des attaques sur les signes monétaires, notamment les pièces de monnaie, le Comité Ministériel a engagé le Gouvernement de la Banque à entreprendre des actions auprès des Etats membres de la CEMAC, en vue d'interdire l'usage des pièces de monnaie à des fins autres que celles liées au règlement des transactions économiques.

Le Conseil Ministériel a ensuite adopté des décisions et donné des orientations pour la finalisation du processus de liquidation du Secrétariat de Coordination et de Traitement de l'Information sur les Industries Extractives dans la CEMAC (SCTIIE-CEMAC).

Le Comité Ministériel a décidé de revoir à la hausse le budget de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) au titre de l'exercice 2019.

Au titre des mesures individuelles, le Comité Ministériel a nommé Monsieur **Jonas MBAI-ASSEM** en qualité de Commissaire titulaire à la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).

Commencée à 10h15, la session du Comité Ministériel s'est achevée à 14 heures./-

**Le Président du Comité Ministériel,**

**Lucas ABAGA NCHAMA**

